



Assemblée ordinaire Commune bourgeoise de Prêles

Jeudi 30 novembre 2023 à 19h
Bâtiment administratif bourgeois – Chemin du Stand 3 à Prêles

ORDRE DU JOUR

1. Camping Prêles SA

- 1.1 Budget 2024 pour information
- 1.2 Informations du Président

2. Assemblée de Bourgeoisie

- 2.1 Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2.2 Budget 2024
- 2.3 Démissions
- 2.4 Election d'un.e conseiller.ère pour terminer la période 2024-2026
Election d'un.e secrétaire
- 2.5 Modification des art. 4 et 5 du Règlement sur les jouissances des biens de la Commune Bourgeoise de Prêles
- 2.6 Modification des art. 8 et 18 du Règlement sur l'admission au droit de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Prêles
- 2.7 Informations du Conseil
- 2.8 Divers et imprévus

Informations

Les propositions de modifications des art. 4 et 5 du Règlement sur les jouissances des biens de la Commune bourgeoise de Prêles sont déposées publiquement à l'administration de la Commune bourgeoise 30 jours avant l'Assemblée bourgeoise, soit du 27 octobre au 29 novembre 2023.

Les propositions de modifications des art. 8 et 18 du Règlement sur l'admission au droit de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Prêles sont déposées publiquement à l'administration de la Commune bourgeoise 30 jours avant l'Assemblée bourgeoise, soit du 27 octobre au 29 novembre 2023.

L'administration est ouverte au public les mercredis et vendredis matins de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02.

Les bourgeois.es souhaitant reprendre le poste à repourvoir de conseiller pour la période 2024-2026 sont prié.e.s de se manifester auprès du Président, M. Vincent Giauque (079 811 58 53).
Merci par avance.